

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026 MX SOLO / SIDECAR / QUAD



MOTO-CLUB : ASVY

E-MAIL : nathaliesebastien.troquier@orange.fr

TÉLÉPHONE : 07.60.56.52.18

ORGANISATEUR TECHNIQUE : TROQUIER SEBASTIEN

N° D'ÉPREUVE FFM : 633

DATE : 17/05/2026

LIEU : LA COUTURE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CHEVALLEREAU LOIC	Licence : 285375
Président du Jury ou Arbitre*	BRIN PHILIPPE	Licence : 286355
Membre du Jury	ZILLI AURELIA	Licence : 85891
Membre du Jury	VALIN STEPHANE	Licence : 285376
Commissaire technique responsable	COUROUSSE QUENTIN	Licence : 427829
Responsable du chronométrage	GUERITEAU VALERIE	Licence : 300715

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Vendée 85 espoir	9	16	85CC/150 CC 4T	27 euros
Vendée 125 cc	13	--	125 cc 2t	32 euros
Vendée vétérans/mxl	40 ou 13	--	125 cc à 650 cc 2ou4T	30 euros
open	15	--	250 cc 2t à 650 cc 2ou4T	37 euros

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement *obligatoire* : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr BIZOUARD Thomas**

Nombre de secouristes **15**

Hôpital le plus proche **la roche sur yon**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **25**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **le roi dame**

Adresse **la couture**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1237 M**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **35**

Longueur de la ligne droite de départ **75**

Nombre d'OCP* **20**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **44**

En manche : **37**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **24/02/2026**

Troquier Sebastien



VISA DE LA LIGUE

DATE: 11 mars 2026

**LIGUE
MOTO DES
PAYS DE
LA LOIRE**

Signature numérique de
LIGUE MOTO DES PAYS
DE LA LOIRE
DN : cn=LIGUE MOTO
DES PAYS DE LA LOIRE,
o, ou,
email=liguepaysdelaloire
e@ffmoto.com, c=FR
Date : 2026.03.11
09:15:31 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **13/03/2026**

NUMÉRO: **26/0265**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

HORAIRES MOTOCROSS MAREUIL 17 MAI 2026

Samedi 16 Mai :

16:00 - 20:00 Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 17 Mai :

07:00 - 08:30 Contrôles administratifs et techniques

08h00	Essais libres + chronos Vendée Open A	5+10 minutes
08h20	Essais libres + chronos Vendée Open B	5+10 minutes
08h40	Essais libres + chronos Vendée Open C	5+10 minutes
09h00	Essais libres + chronos Vendée 125cc A	5+10 minutes
09h20	Essais libres + chronos Vendée 125cc B	5+10 minutes
09h40	Essais libres + chronos Vendée Espoirs 85cc	5+10 minutes
10h00	Essais libres + chronos Vendée Vétérans /MXF	5+10 minutes

Entracte 20 min

10h40	1 ^{ère} Manche NQ Vendée 1	15 min + 1T
11h05	1 ^{ère} Manche NQ Vendée 2	15 min + 1T
11h30	1 ^{ère} Manche NQ 125cc	15 min + 1T

Pause repas 11h55 -13h25

13h25	1 ^{ère} Manche Vendée Open	15 min + 1T
13h50	1 ^{ère} Manche Vendée Vétérans / MXF	15 min + 1T
14h15	1 ^{ère} Manche Vendée Espoirs 85cc	15 min + 1T
14h40	1 ^{ère} Manche Vendée 125cc	20 min + 1T
15h10	2 ^{ème} Manche NQ Vendée 1	15 min + 1T

Entracte 20 min

15h55	2 ^{ème} Manche NQ Vendée 2	15 min + 1T
16h20	2 ^{ème} Manche NQ Vendée 125cc	15 min + 1T
16h45	2 ^{ème} Manche Vendée Open	15 min + 1T
17h10	2 ^{ème} Manche Vendée Espoirs 85cc	15 min + 1T

Entracte 25 min

18h00	2 ^{ème} Manche Vendée Vétérans / MXF	15 min + 1T
18h25	2 ^{ème} Manche Vendée 125cc	20 min + 1T
18h55	3 ^{ème} Manche Vendée Open	15 min + 1T

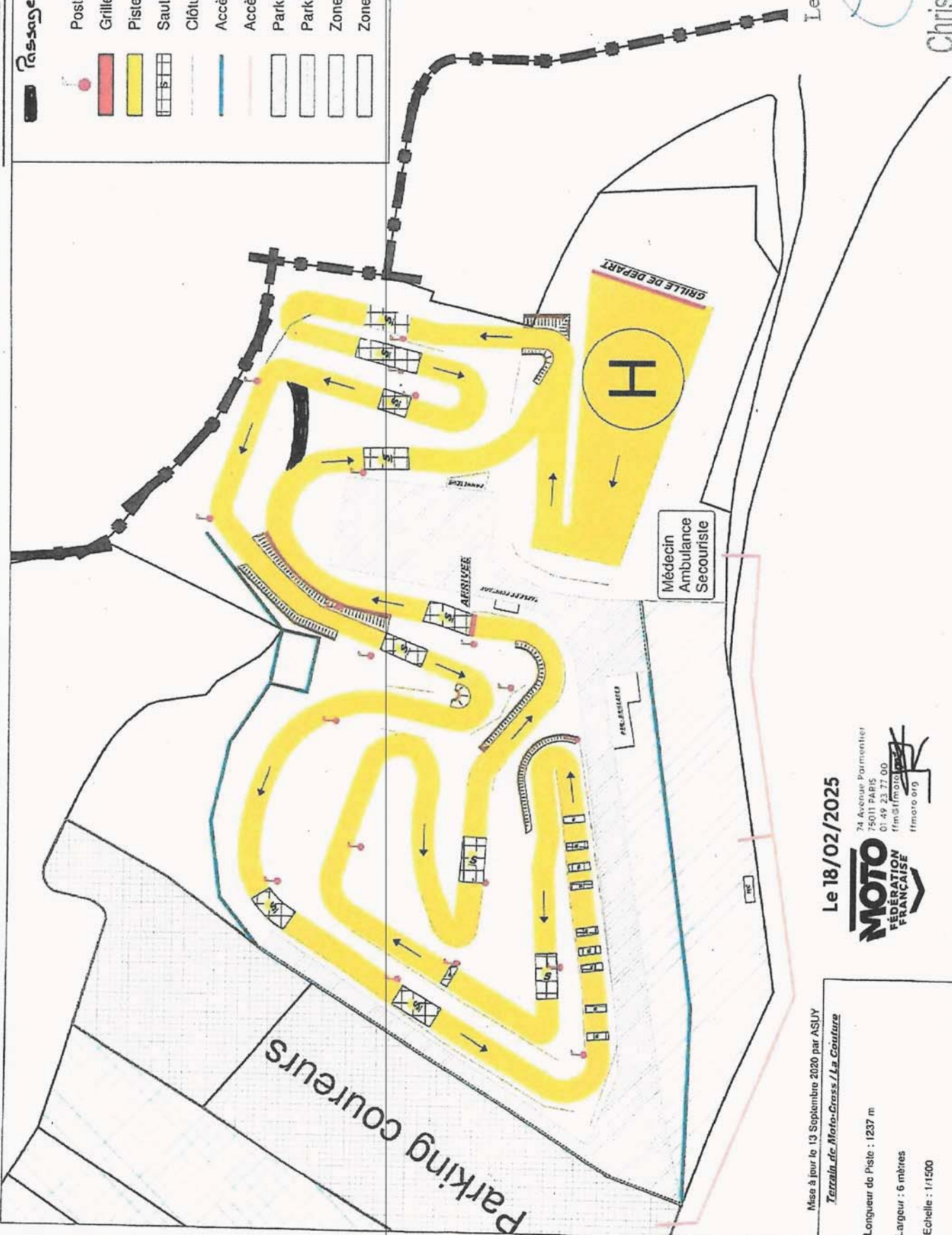
19h40 Remise des prix

TERRAIN DE MOTO-CROSS - La Couture (85)

PLAN D'ENSEMBLE

Passage mimi-cross.

- Poste de commissaire
- Grille de départ / Arrivée
- Piste
- Saut
- Clôture
- Accès secours
- Accès parc fermé
- Parking Public
- Parking Coureurs
- Zone coureurs
- Zone visiteurs



Mise à jour le 13 Septembre 2020 par ASLJY
Terrain de Moto-Cross / La Couture
 Longueur de Piste : 1237 m
 Largeur : 6 mètres
 Echelle : 1/1500

Le 18/02/2025

74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 27 00
 ffrnsmotocross
 ffrmotor.org

Le Sous-Préfet

CCP

Christophe PECATE



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

VALLEE DE LYON ASSOCIAT SPORTIVE
36 RUE DU FOYER - 85310 LE TABLIER

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22590027304-2026-01717** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTO CROSS** se déroulant à **COUTURE** du **16/05/2026** au **17/05/2026**.

Cette attestation est valable du **16/05/2026** à **14h00** au **17/05/2026** à **21h40**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Paris La Défense**, le **26 février 2026**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.